

Direction de la Démocratie, des Citoyen.ne.s et des Territoires

**2023 DDCT 68** Améliorer et développer des usages positifs sur l'espace public dans les quartiers populaires parisiens - Subventions (150 000 euros) à 30 associations pour le financement de 31 projets.

## PROJET DE DÉLIBÉRATION

### EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

L'espace public est constitutif du vivre-ensemble et des relations urbaines. Il forme des espaces d'expression et de créativité dans lesquels de nouvelles pratiques sociales émergent. Par leur présence dans l'espace public, les habitant.e.s contribuent à la vie sociale et locale. L'appropriation de l'espace public active les échanges entre habitant.e.s et affirme leur pouvoir d'agir dans la ville.

La forte densité de population à Paris soumet les espaces publics à de nombreuses sollicitations et à divers usages. L'adaptation et le partage de ces espaces est donc un enjeu fort pour la Ville afin de permettre l'accès de tout.e.s les habitant.e.s à l'espace public et favoriser une démocratie de proximité.

Depuis 2018, en complément des démarches existantes menées à l'échelle parisienne, la Ville de Paris consolide ses actions dans les quartiers populaires à travers un soutien spécifique aux projets d'amélioration du cadre de vie et d'occupation positive de l'espace public dans le cadre des démarches de gestion urbaine de proximité.

S'appuyant sur la participation, les savoir-faire des habitant.e.s et des acteurs locaux présents sur le terrain, les projets développés dans l'espace public peuvent être de plusieurs types :

- Animation et évènementiel permettant de renforcer le lien social de proximité et l'appropriation des espaces par les habitants ;
- Sensibilisation au développement durable et à la transition écologique ;
- Embellissement et végétalisation permettant de valoriser des espaces et d'y amener de nouveaux usages ;

- Participation des habitants et usagers pour définir des aménagements ou de nouvelles occupations.

Dans ce cadre, je vous propose d'attribuer des subventions, pour un montant global de 150 000 euros aux 30 associations suivantes :

**Pour le 10<sup>ème</sup> arrondissement :**

Dans le 10<sup>ème</sup> arrondissement, le développement de deux projets axés sur la participation citoyenne permettent aux habitant.e.s de s'approprier l'espace public comme un espace d'échanges et de délibérations. Les projets favorisent une citoyenneté de proximité et le vivre-ensemble.

<b>ASSOCIATION</b>	<b>PROJET</b>	<b>Montant de la subvention</b>
<b>AIRES 10</b>	<p><b>« La place du Buisson Saint-Louis s'anime et débat »</b>            Faire de la place du Buisson Saint-Louis un lieu ressource pour le quartier et favoriser la rencontre des tous les habitant.e.s.</p>	4000 €
<b>THE BEIT PROJECT</b>	<p><b>« L'école Nomade »</b>            Utiliser le patrimoine et l'espace urbain au travers d'une école nomade et connecter cette histoire aux enjeux contemporains de discrimination, de racisme et d'exclusion.</p>	4000€
<b>TOTAL</b>		<b>8000€</b>

**Pour le 11<sup>ème</sup> arrondissement :**

Le projet déposé entend favoriser l'appropriation de l'espace public notamment en le rendant plus accessibles aux enfants (et à leurs parents). La sensibilisation au réemploi permet d'ancrer ce projet dans les enjeux liés à la transition écologique.

<b>ASSOCIATION</b>	<b>PROJET</b>	<b>Montant de la subvention</b>
<b>LA CLOCHE</b>	« Assises » Favoriser l'accès à l'espace public par les enfants et aménager de façon temporaire la rue aux écoles pour des évènements conviviaux.	7000€

**Pour le 12ème arrondissement :**

Dans le cadre du GPRU Porte de Vincennes, la fermeture d'un équipement sportif durant deux ans est requise. Ce projet culturel en lien avec les acteurs locaux propose de pallier ce manque d'offres sportives et culturelles, notamment pendant l'été 2023.

<b>ASSOCIATION</b>	<b>PROJET</b>	<b>Montant de la subvention</b>
<b>LISA COOP</b>	« TSUVO » Faire découvrir aux habitant.e.s du quartier porte de Vincennes leur futur espace piéton et favoriser l'appropriation de cet espace par les habitant.e.s.	1500€

**Pour le 13<sup>ème</sup> arrondissement :**

Pour le 13<sup>ème</sup> arrondissement, la priorité est donnée aux projets culturels pour favoriser une occupation conviviale et ludique de l'espace public. Ces projets dits culturels font intervenir des artistes et des compagnies de théâtre dans l'espace public au plus proche des habitant.e.s. Un projet est consacré à la mobilisation d'un groupe d'habitant.e.s en vue de la gestion d'un jardin partagé dans le cadre de la préfiguration d'un projet urbain.

<b>ASSOCIATION</b>	<b>PROJET</b>	<b>Montant de la subvention</b>
--------------------	---------------	---------------------------------

<p><b>COURANT D'ART FRAIS</b></p>	<p><b>« Spectacle vivant »</b> Offrir des temps de partage participatifs, culturels et festifs aux habitant.e.s et investir des espaces délaissés par des spectacles vivants.</p>	<p>4000 €</p>
<p><b>LE CALMS</b></p>	<p><b>« Opéras déconfinés »</b> Faire connaître le monde de l'opéra et donner accès à la musique classique et favoriser un usage apaisé de l'espace public</p>	<p>5000 €</p>
<p><b>NE ROUGISSEZ PAS</b></p>	<p><b>« Kit scénique »</b> Animer des ateliers participatifs pour créer un espace scénique éphémère (module en bois) et développer l'appropriation du kit scénique par les habitant.e.s pour organiser des évènements.</p>	<p>6000 €</p>
<p><b>LA COMPAGNIE A L'AFFUT</b></p>	<p><b>« Spectacles vivants »</b> Apporter une offre culturelle de qualité et rassembler les parents et enfants autour du spectacle vivant.</p>	<p>7000 €</p>
<p><b>GDIE</b></p>	<p><b>« Jardin pédagogique »</b> Végétaliser la parcelle débitumée, mobiliser les habitant.e.s pour la gestion du jardin et</p>	<p>3000 €</p>

	requalifier un espace délaissé.	
<b>13 POUR TOUS</b>	<p><b>« Une mixité à Masséna »</b></p> <p>Donner vie à la place de Vénétie avec des actions, des événements festifs, favoriser l'accès des femmes à la place et répondre aux enjeux prioritaires de la GUP.</p>	5000 €
<b>TOTAL</b>		<b>30 000 €</b>

**Pour le 14<sup>ème</sup> arrondissement :**

Ce territoire abrite un certain nombre de « collectifs » composés d'associations, institutions et habitant.e.s qui ont émergé ces dernières années sur trois lieux bien distincts du quartier (Marthe Simard, Rue Paradol et quartier Plaisance). L'objectif de ces collectifs est de réhabiliter des espaces délaissés, créer une identité de quartier, coordonner des actions dans l'espace public (gestion concertée), animer ou organiser des fêtes. Ces collectifs sont aujourd'hui des acteurs dynamiques et impliqués permettant d'animer et d'investir l'espace public.

<b>ASSOCIATION</b>	<b>PROJET</b>	<b>Montant de la subvention</b>
<b>LE MOULIN</b>	<p><b>« Comité des fêtes Plaisance- Pernety »</b></p> <p>Poursuivre la mobilisation et la participation des usagers et résidents par des actions régulières dans l'espace public. Des temps conviviaux et festifs visant à recueillir projets et envies en vue d'un accompagnement à la co-construction/réalisation.</p>	4 000 €

<p><b>LEO LAGRANGE- Ile de France</b></p>	<p><b>« Réappropriation de l'espace public »</b>  Fédérer tous les publics (associations, commerçants, habitants, public du centre social) autour d'événements ludiques, culturels et intergénérationnels avec un fort accent mis sur les bonnes pratiques s'inscrivant sur la place Marthe Simard.</p>	<p>4 000 €</p>
<p><b>TOTAL</b></p>		<p><b>8 000 €</b></p>

**Pour le 17<sup>ème</sup> arrondissement :**

L'enjeu dans les quartiers populaires du 17<sup>ème</sup> arrondissement est de favoriser les rencontres et les échanges intergénérationnelles et intercommunales. La place Pouchet, lieu ciblé par le projet, est en effet à la croisée de plusieurs villes et de plusieurs publics. Les animations culturelles proposées ont pour objectif de permettre un usage participatif et apaisé de l'espace public.

<p><b>ASSOCIATION</b></p>	<p><b>PROJET</b></p>	<p><b>Montant de la subvention</b></p>
<p><b>CENTRE SOCIAL POUCHET</b></p>	<p><b>« L'estival de quartier »</b>  Occuper de manière conviviale l'espace public du quartier (cinéma en plein-air, concerts, ateliers artistiques), favoriser les rencontres entre différentes générations et développer une réappropriation de l'espace public.</p>	<p>11 100€</p>

**Pour le 18<sup>ème</sup> arrondissement :**

La majorité de projets, dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement, ont pour objectif l'animation de l'espace public et la mise en place d'espaces d'expression pour les habitant.e.s. La sensibilisation et l'initiation à de nombreux arts (slam,

piano, chants lyrics...) sont proposées dans les quartiers populaires. Il faut souligner que deux projets dits culturels visent à préfigurer l'aménagement de la future place centrale du quartier prévue dans le projet urbain de la ZAC Gare des Mines- Fillettes.

ASSOCIATION	PROJET	Montant de la subvention
ATELIERS- COMME À LA MAISON	« <b>La caravane qui parle</b> » : Offrir des espaces d'expression aux habitant.e.s et créer du lien entre les publics des quartiers politique de la ville et le reste du 18 <sup>e</sup>	4000 €
CIE RESONNANCES	« <b>Terrasse ouverte</b> » Animer l'espace public, créer les conditions de son partage et permettre aux habitant.e.s de se l'approprier et valoriser l'apprentissage du français par la lecture et la lecture à haute voix.	4000 €
JAMALAFAK COLLECTIF	« <b>Piano Flying</b> » Animer l'espace public en faisant participer les habitant.e.s en lien avec Paris Habitat, initier les enfants et les jeunes à la pratique du piano et répondre aux besoins identifiés de la GUP.	4500 €
LA LOUVE AIMANTEE	« <b>Oh si Oh si</b> » Permettre aux jeunes de s'initier à l'expression artistique corporelle et animer l'espace public pendant l'été.	3000 €
HOME SWEET MÔMES	« <b>Jeux vous salut</b> » Favoriser des moments de partage et éducatifs	4000 €

	autour de jeux de société et travailler autour des enjeux de parentalités et des liens intrafamiliaux.	
<b>OASIS 18</b>	<p align="center"><b>« Oasis Écologie »</b></p> Faire participer les jeunes et les adultes au « Clean challenge » et les sensibiliser aux gestes éco-citoyens .	2000 €
<b>1001 IMAGES</b>	<p align="center"><b>« Cinéma en plein-air et émissions de radio »</b></p> Projections de cinéma en plein air et d'émissions de radio en partenariat avec l'association RapTz, pour répondre à plusieurs enjeux du projet « Salut ». L'espace « Salut » est un projet d'urbanisme transitoire situé au cœur du quartier Charles Hermite et vise à occuper positivement l'espace public et à y préfigurer les usages de convivialité, de lien social, de rencontres et d'activités qui sont recherchés pour la future place.	12 000€
<b>TOTAL</b>		<b>33 500 €</b>

**Pour le 19<sup>ème</sup> arrondissement .:**

Dans le 19<sup>ème</sup> arrondissement, les trois projets ont pour objectif l'occupation mixte, intergénérationnelle et apaisée de l'espace public. Un projet, co-construit avec le bailleur et l'EDL19, cible particulièrement une résidence. Il vise à conserver et travailler autour de la mémoire du quartier et du patrimoine immobilier en lien avec la réhabilitation de cette résidence. Un

autre projet s'inscrit dans le cadre la GUP Michelet et des mésusages identifiés d'une rue piétonne par des véhicules motorisés.

ASSOCIATION	PROJET	Montant de la subvention
REGIE DE QUARTIER	<p align="center"><b>« Rues aux enfants »</b></p> <p>Organiser des rues aux enfants afin de travailler l'usage positif et pacifié de l'espace public et développer une dynamique locale partenariale avec les associations du quartier dans le cadre de la GUP.</p>	3500 €
LIGUE D'IMPROVISATION	<p align="center"><b>« Memoria »</b></p> <p>Animer des espaces communs de la résidence Gaston Pinot (Paris Habitat) pour des personnes âgées de plus de 60 ans de la résidence. Le projet comprend des rencontres entre les habitant.e.s de la résidence afin de recueillir leur parole, leurs mémoires sur la résidence, des ateliers ludiques d'improvisation sur les espaces communs.</p>	8400€
LIRE	<p align="center"><b>« Lire dans l'espace public »</b></p> <p>Constituer un chariot mobile pouvant contenir deux cents livres multilingues dans 75 langues différentes. Le chariot sera utilisé par</p>	4000 €

	<p>l'association pour créer du lien social entre les habitant.e.s et les sensibiliser au plaisir de la lecture.</p> <p>Sur la période estivale, l'association prévoit plusieurs actions hors-les-murs avec le charriot, sur l'espace public, dans les parcs et jardins, en pied d'immeubles afin de proposer des lectures à voix haute aux enfants, parents et habitant.e.s des quartiers Rosa Parks, Michelet et Alphonse Karr.</p>	
<b>TOTAL</b>		<b>15 900 €</b>

**Pour le 20<sup>ème</sup> arrondissement :**

Concernant le territoire Belleville-Amandiers, les principales priorités relatives à l'espace public concernent l'adaptation et la transformation des espaces publics afin de permettre leurs accès par tous les habitant.e.s. Les projets proposés tendent à favoriser la vie associative locale et l'embellissement du quartier et, dans le même temps, favoriser des usages écologiques des espaces publics (réemploi, alimentation durable...).

Pour le territoire des Portes du 20<sup>e</sup>, les enjeux principaux sont ceux d'une offre d'animation culturelle plurielle en direction des habitant.e.s des quartiers populaires. L'objectif est de faire de l'espace public un lieu de rencontre support de lien social par l'animation culturelle. Un des projets croise l'animation culturelle et sportive et la promotion de l'égalité femmes/hommes.

<b>ASSOCIATION</b>	<b>PROJET</b>	<b>Montant de la subvention</b>
<b>DES CRIS DES VILLES</b>	<p style="text-align: center;"><b>« Assises aux Amandiers »</b></p> <p>Co-fabriquer avec les habitant.e.s et installer une nouvelle offre de mobilier urbain pour les habitant.e.s du quartier des Amandiers et ancrer</p>	7000 €

	le projet dans la rue aux écoles en lien avec le dispositif EVQ (à venir).	
<b>AGETA</b>	<p><b>« Signalétique Bas-Belleville »</b>  Visibiliser les associations locales, embellir les façades des associations et créer une identité visuelle commune et harmonieuse pour les structures associatives.</p>	3500 €
<b>SYSTÈME- C</b>	<p><b>« Marché de l'alimentation durable »</b>  Développer un marché éphémère aux Amandiers afin de valoriser les partenaires de l'alimentation durable et de renforcer l'attractivité du quartier.</p>	6000 €
<b>LA MAISON DES FOUGERES</b>	<p><b>« Mobilisation des habitants des Fougères »</b>  Mobiliser et accompagner les habitant.e.s autour d'initiatives locales participatives pour un usage apaisé de l'espace public et rénover le quartier avec les usagers (GUP).</p>	2000 €
<b>PIECES MONTEES</b>	<p><b>« Le grand chantier de l'égalité »</b>  Favoriser l'accès à la culture et la mixité sociale et intergénérationnelle et lutter contre les discriminations et favoriser l'égalité Femme /Homme. Le</p>	6000 €

	projet vise l'occupation positive des cours d'habitat social et de l'espace public.	
<b>LE CALMS</b>	<p>« <b>Opéras déconfinés</b> »  Faire découvrir l'opéra et tisser un lien fort de rencontres et de partages grâce à la récurrence des rendez-vous. Le projet a pour objectif de démocratiser la culture lyrique auprès des publics isolés.</p>	4500 €
<b>LE PETITS DEBROUILLARDS</b>	<p>« <b>Des clubs sciences</b> »  Rendre accessible la culture scientifique et technique auprès de ceux qui en sont éloignés et encourager les jeunes à s'approprier les espaces de leur quartier en explorant le champ des possibles via des lieux innovants.</p>	4000 €
<b>CIE LES FAISEURS DE SCENE</b>	<p>« <b>Les Mangeurs d'Histoires - Les marcottes</b> »  Créer des spectacles accessibles pour les habitant.e.s des quartiers populaires et valoriser la culture orale (arts du conte) et le regard porté sur la nature en ville. Le projet entend créer des rencontres qui favorisent l'expression des publics.</p>	2000 €

<b>TOTAL</b>		<b>35 000 €</b>
--------------	--	-----------------

Je vous prie de bien vouloir en délibérer,

La Maire de Paris



**2023 DDCT 68** Améliorer et développer des usages positifs sur l'espace public dans les quartiers populaires parisiens - Subventions (150 000 euros) à 30 associations pour le financement de 31 projets.

**Mme Anne- Claire BOUX, rapporteuse**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son Article L2511-14,

Vu le contrat de Ville voté le 16 mars 2015, et prorogé jusqu'en 2023,

Vu l'avis du Conseil du 10ème arrondissement de Paris en date du

Vu l'avis du Conseil du 11ème arrondissement de Paris en date du

Vu l'avis du Conseil du 12ème arrondissement de Paris en date du

Vu l'avis du Conseil du 13ème arrondissement de Paris en date du

Vu l'avis du Conseil du 14ème arrondissement de Paris en date du

Vu l'avis du Conseil du 17ème arrondissement de Paris en date du

Vu l'avis du Conseil du 18ème arrondissement de Paris en date du

Vu l'avis du Conseil du 19ème arrondissement de Paris en date du

Vu l'avis du Conseil du 20ème arrondissement de Paris en date du

Sur le rapport présenté par Madame Anne-Claire BOUX au nom de la 5ème Commission ;

Délibère,

Article 1: Une subvention d'un montant de 5000 euros est attribuée à l'association 13 POUR TOUS (19943) (13ème Arrondissement) pour une action « Une Mixité sur Masséna » (2023\_01017). La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 2: Une subvention d'un montant de 4000 euros est attribuée à l'association ASSOCIATION INITIATIVES RENCONTRES ET SOLIDARITE 10EME AIRES 10EME (10829) (10ème Arrondissement) pour une action « La place du Buisson Saint Louis s'anime et débat » (2023\_00906). La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 3: Une subvention d'un montant de 3000 euros est attribuée à l'association ASSOCIATION LA LOUVE AIMANTEE (84821) (18ème Arrondissement) pour une action « Animation Espace public : OH SI ! OH SI ! » (2023\_08441).

Article 4: Une subvention d'un montant de 3500 euros est attribuée à l'association ASSOCIATION POUR LA GESTION D'ESPACES TEMPORAIRES ARTISTIQUES (AGETA) (89541) (20ème Arrondissement) pour une action « Espaces Publics - Rallonge Signalétique Bas Belleville » (2023\_07700). La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 5: Une subvention d'un montant de 4000 euros est attribuée à l'association ATELIERS - COMME A LA MAISON (153751) (18ème Arrondissement) pour une action « La caravane qui parle 2023 » (2023\_08910).

Article 6: Une subvention d'un montant de 11100 euros est attribuée à l'association CENTRE SOCIAL ET CULTUREL PORTE POUCHET (191754) (17ème Arrondissement) pour une action « ligne transversale espace public: L'estival de quartier » (2023\_07774).

Article 7: Une subvention d'un montant de 9500 euros est attribuée à l'association COLLECTIF DES ARTISTES LYRIQUES ET MUSICIENS POUR LA SOLIDARITÉ - LE CALMS (200601) (13ème Arrondissement) pour ses actions :

- « Opéra Déconfiné Paris 13 » (2023\_01180) /5000 €
- « Opéra Déconfiné Paris 12-20 » (2023\_01181) / 4500 €

Article 8: Une subvention d'un montant de 4000 euros est attribuée à l'association COMPAGNIE RESONANCES (604) (18ème Arrondissement) pour une action « Terrasse ouverte » (2023\_01794).

Article 9: Une subvention d'un montant de 4000 euros est attribuée à l'association COURANT D'ART FRAIS (10785) (13ème Arrondissement) pour une action « Spectacles vivants dans l'espace public » (2023\_00189). La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 10: Une subvention d'un montant de 7000 euros est attribuée à l'association DES CRIS DES VILLES (196554) (20ème Arrondissement) pour une action « Assises élémentaires - du mobilier urbain pour la rue aux écoles des Amandiers » (2023\_07773).

Article 11: Une subvention d'un montant de 3000 euros est attribuée à l'association GROUPE DE DIFFUSION D'INFORMATIONS SUR L'ENVIRONNEMENT - GDIE (9807) (13ème Arrondissement) pour une action « Accompagnement des habitants dans la création d'un jardin pédagogique dans l'Allée Clara Zetkin » (2023\_01094).

Article 12: Une subvention d'un montant de 4000 euros est attribuée à l'association HOME SWEET MÔMES (161081) (18ème Arrondissement) pour une action « "Jeux vous Salut" » (2023\_08909). La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 13: Une subvention d'un montant de 7000 euros est attribuée à l'association LA CLOCHE (185253) (11ème Arrondissement) pour une action « DDCT - Assise élémentaire » (2023\_07707).

Article 14: Une subvention d'un montant de 7000 euros est attribuée à l'association LA COMPAGNIE A L'AFFUT (9519) (13ème Arrondissement) pour une action « Le Théâtre Outil : Dynamiser le quartier grâce au spectacle vivant » (2023\_01210). La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 15: Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association LA MAISON DES FOUGERES (128781) (20ème Arrondissement) pour une action « HORS CPO Mobilisation des habitant.e.s des Fougères et actions de convivialité pour lutter contre l'isolement » (2023\_00612).

Article 16: Une subvention d'un montant de 4000 euros est attribuée à l'association LE MOULIN (16410) (14ème Arrondissement) pour une action « Comite de fêtes Plaisance Pernety 2023 » (2023\_01398). La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 17: Une subvention d'un montant de 4000 euros est attribuée à l'association LEO LAGRANGE NORD - ILE-DE-FRANCE (185552) (14ème

Arrondissement) pour une action « Réappropriation de l'espace public par les habitants » (2023\_01120). La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 18: Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association LES FAISEURS DE SCENES (148961) (20ème Arrondissement) pour une action « Les Mangeurs d'Histoires - Les marcottes » (2023\_07423).

Article 19: Une subvention d'un montant de 4000 euros est attribuée à l'association LES PETITS DEBROUILLARDS ILE DE FRANCE (19670) (20ème Arrondissement) pour une action « Des clubs sciences Petits Débrouillards dans le 20ème Porte du 20ème (ancien titre : « mon 1er Fab » (2023\_01127). La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 20: Une subvention d'un montant de 8400 euros est attribuée à l'association LIFI - L'IMPROVISATION THÉÂTRALE - LIGUE FRANÇAISE D'IMPROVISATION / ÉGALEMENT SURNOMMÉE : LA LIGUE D'IMPRO (18265) (19ème Arrondissement) pour une action « Memoria : recueillir la mémoire des habitants de la Cité Gaston Pinot 75019 Paris. » (2023\_07587).

Article 21: Une subvention d'un montant de 4000 euros est attribuée à l'association LIRE - LE LIVRE POUR L'INSERTION ET LE REFUS DE L'EXCLUSION (16396) (19ème Arrondissement) pour une action « Espaces publics - Lire dans l'espace public et valoriser la diversité culturelle des familles » (2023\_07542). La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 22: Une subvention d'un montant de 1500 euros est attribuée à l'association LISA COOP (196318) (12ème Arrondissement) pour une action « TSUVO Studio pédagogique mobile » (2023\_08921).

Article 23: Une subvention d'un montant de 12000 euros est attribuée à l'association MILLE ET UNE IMAGES (9513) (18ème Arrondissement) pour une action « AMELIORATION ET DEVELOPPEMENT DES USAGES POSITIFS DE L'ESPACE PUBLIC 2023 » (2023\_07782).

Article 24: Une subvention d'un montant de 6000 euros est attribuée à l'association NE ROUGISSEZ PAS! (187748) (13ème Arrondissement)

pour une action « CRÉATION COLLABORATIVE D'UN KIT SCÉNIQUE URBAIN POUR LA PLACE DE VÉNÉTIE » (2023\_01437).

Article 25: Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association OASIS 18 (9522) (18ème Arrondissement) pour une action « Oasis 18 Ecologie » (2023\_01479).

Article 26: Une subvention d'un montant de 6000 euros est attribuée à l'association PIECES MONTEES (13286) (20ème Arrondissement) pour une action « Le grand chantier de l'égalité : Découvrir, comprendre et pratiquer l'égalité » (2023\_01472).

Article 27: Une subvention d'un montant de 3500 euros est attribuée à l'association REGIE DE QUARTIER DU 19 EME (11485) (19ème Arrondissement) pour une action « Des "Rues aux enfants" pour la rue Colette Magny » (2023\_07493). La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 28: Une subvention d'un montant de 6000 euros est attribuée à l'association SYSTEME C (196822) (20ème Arrondissement) pour une action « Marchés de l'alimentation durable » (2023\_07679).

Article 29: Une subvention d'un montant de 4000 euros est attribuée à l'association THE BEIT PROJECT ASSOC. (184793) (10ème Arrondissement) pour une action « L'école Nomade du Vivre-ensemble : The Beit Project à Paris en 2023 » (2023\_01599).

Article 30: Une subvention d'un montant de 4500 euros est attribuée à l'association JAMALAFAK COLLECTIF (196423) (18ème Arrondissement) pour une action « Tournee du Flying Piano» (2023\_08907).

Article 31: Les dépenses correspondantes à ces projets, s'élevant au total à 150 000 euros, seront imputées sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2023.